



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20230705-DEL-2023-07-55-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

*En exercice* : 29  
*Présent(s)* : 23  
*Absent(s) représenté(s)* : 6  
*Absent(s) non représenté(s)* : /  
*Ne prennent pas part au vote* : /  
*Votants* : 29  
*Date de convocation* : 23 juin 2023  
*Date d'affichage de la convocation* : 23 juin 2023

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 juillet 2023

### Délibération n° DEL.2023-07-55

#### **Modification des tarifs municipaux 2023**

Le 05 juillet 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présent(s)** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MANIVERT Sonia. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absent(s) ayant donné un pouvoir** : GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à BAUDOUIN Marie-Christine. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. MERCIER Martine à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

**Absent(s) non représenté(s)** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : PRUDENT Didier.

**Rapporteur** : La Maire

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20230705-DEL-2023-07-55-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 06 juin 2023,

Considérant la nécessité de modifier ou de supprimer certains tarifs pour l'année 2023 à compter du 05 juillet 2023,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** la délibération n°DEL.2022-12-131 du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 comme suit :
  - Suppression des tarifs de vente de crèmes glacées au Centre Nautique ;
  - Suppression de la taxe d'inhumation ;
  - Suppression des tarifs de locations des minibus ;
  - Modifie le tarif de la vente ambulante de restauration à emporter comme suit :

▪ Ponctuel	6.80 Euros
▪ Permanent, paiement au trimestre	81.60 Euros

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Didier PRUDENT



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



***Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 10 juillet 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>***